

Constitution / SASU / GARAGE YOTO

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / AJL@LCG.GP

3 avril 2024

Annonce n°2024/04/1

Ordre n°ALP00948724

Par ASSP en date du 27/03/2024, il a été constitué une SASU dénommée :

GARAGE YOTO

Siège social : Blachon Route du port , 97129 LAMENTIN

Capital : 4000 €

Objet social : LOCATION DE COURTE DURÉE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LEGERS SANS CHAUFFEURS , ENTRETIEN ET RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES LEGERS , REMORQUAGE DE VÉHICULES

Président : M YOTO Lazarre demeurant Blachon Route du port 97129 LAMENTIN élu pour une durée illimitée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À
PITRE.